



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

7050^e séance

Lundi 28 octobre 2013, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mammadyarov	(Azerbaïdjan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Squeff
	Australie	M. Quinlan
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M ^{me} Bouaida
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer le partenariat synergique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique

Lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/588)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer le partenariat synergique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique

Lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/588)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue au Secrétaire général et aux autres représentants participant à la présente séance. Leur présence réaffirme l'importance de la question à l'examen.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ekmeleddin İhsanoğlu, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/588, qui contient une lettre datée du 3 octobre 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies, contenant un document de réflexion sur la question à l'examen.

J'ai à présent l'honneur de donner la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais saluer la présence de M. Ekmeleddin İhsanoğlu, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et le remercier pour ses nombreuses années de leadership et de service. Par ailleurs, je voudrais féliciter son successeur au poste de Secrétaire général de l'OCI, M. Iyad Madani, qui est également parmi nous aujourd'hui. L'an dernier, j'ai eu l'honneur d'être le premier Secrétaire général à me rendre au siège de l'OCI. Je me réjouis à la perspective de renforcer notre partenariat dans les années à venir.

Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir pris le temps de venir présider cette importante séance du Conseil, et je compte sur votre leadership et votre engagement en faveur de la paix et de la sécurité pour une présidence réussie du Conseil de sécurité.

Les défis liés à la paix et à la sécurité sont trop complexes et interdépendants pour qu'un seul pays ou une seule organisation puisse s'y attaquer efficacement. Pour relever ces défis, nous devons unir nos forces et élaborer des stratégies conjointes en tirant respectivement parti de nos points forts. L'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique coopèrent étroitement en ce qui concerne des questions allant de la prévention de conflits au règlement de conflits en passant par la lutte contre le terrorisme, les droits de l'homme et les affaires humanitaires, sans oublier le dialogue interculturel et le développement durable. Je voudrais aborder quelques questions spécifiques pour lesquelles notre action demeure essentielle.

En ce qui concerne la Syrie, notre coopération porte actuellement sur des efforts humanitaires et politiques. L'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques font des progrès dans le contexte du démantèlement et de la destruction du programme syrien d'armes chimiques. Cependant, nous ne devons ménager aucun effort pour parvenir à un accord politique global – qui reflète la volonté du peuple syrien. La guerre a également exacerbé les tensions entre les communautés sunnite et chiite. Nous avons été témoins de manifestations tragiques et violentes de ces divisions dans de nombreuses parties du monde musulman. Cette situation nous préoccupe vivement. J'estime que l'OCI serait particulièrement bien placée pour lancer une initiative de grande envergure, en collaboration avec l'ONU et d'autres acteurs, afin de contribuer à mettre fin à ces troubles qui ont fait tant de morts parmi les civils et qui représentent une menace à la sécurité au sens large. J'exhorte l'OCI et tous les dirigeants à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour combler les fractures et rétablir la confiance entre les diverses communautés musulmanes, ainsi que pour endiguer l'influence des groupes armés fondamentalistes et des extrémistes violents.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, même si des pourparlers directs ont repris, les Israéliens et les Palestiniens doivent pouvoir bénéficier rapidement des dividendes de la paix visibles. Le statu quo dans les territoires palestiniens occupés n'est pas viable, et, à long terme, l'occupation est extrêmement

préjudiciable aux Israéliens et aux Palestiniens. L'OCI peut contribuer à définir la voie à suivre dans les délais convenus.

Au fur et à mesure que le Myanmar continue d'avancer sur la voie de la réforme, il faudra prioritairement s'attaquer aux causes profondes des tensions communautaires, notamment en ce qui concerne la question de la citoyenneté de la population Rohingya. Le Myanmar doit prendre des mesures fermes pour lutter contre la diffusion de textes de nature à attiser la haine. Les auteurs de ces actes doivent être punis. J'exhorte le Gouvernement et d'autres groupes influents à régler ces questions fondamentales. Je me réjouis de la visite prochaine d'une délégation de l'OCI au Myanmar et de sa contribution constructive visant à apaiser les tensions.

En Afghanistan, les efforts visant à renforcer la coopération régionale et la confiance sont cruciaux au cours de cette période de transition. Je salue les efforts de l'OCI à cet égard - notamment par sa présence à Kaboul et son appui à un processus de réconciliation mené par les Afghans.

Au Mali, après l'élection présidentielle qui fut un événement marquant, l'ONU, l'OCI et d'autres partenaires doivent œuvrer de concert pour aider le Mali à promouvoir le dialogue et la réconciliation, améliorer la gouvernance, procéder à une réforme du secteur de la sécurité, rétablir l'autorité de l'État dans le nord et protéger les droits de l'homme.

En ce qui concerne le Soudan, je salue les efforts que l'OCI continue de déployer, notamment sous l'égide de l'État du Qatar, en vue de rétablir la paix au Darfour. Je compte sur l'OCI pour poursuivre cette coopération, en encourageant le Gouvernement soudanais à tendre la main à toutes les parties prenantes.

Nous devons également poursuivre nos efforts pour faire des progrès s'agissant des questions qui vont au-delà des frontières régionales.

Le terrorisme n'est associé à aucune religion, aucune culture, ni aucun peuple en particulier. Toutefois, ces dernières années, la violence terroriste a touché de façon disproportionnée les pays membres de l'OCI, du Sahel à l'Afrique du Nord en passant par le Moyen-Orient et l'Asie du Sud. L'OCI et ses États membres ont fait des efforts considérables pour endiguer la menace terroriste, en particulier en luttant contre l'incitation à commettre des actes terroristes motivés par l'extrémisme et l'intolérance. J'insiste sur l'importance qu'il y a de

s'attaquer aux conditions propices à la propagation de l'extrémisme et du terrorisme, notamment en intensifiant les efforts visant à régler pacifiquement les conflits, à promouvoir l'état de droit, à protéger les droits de l'homme et à instaurer la bonne gouvernance.

Le dialogue interculturel entre les religions et au sein des religions est plus important que jamais. Continuons à œuvrer de concert pour promouvoir une culture de paix et de coexistence - par l'entremise d'initiatives telles que l'Alliance des civilisations.

À l'avenir, l'ONU et l'OCI doivent continuer à renforcer leur dialogue stratégique. Nous avons fait des progrès notables, notamment grâce à des accords officiels de partenariat, des plans de travail conjoints, des échanges de personnel et le déploiement d'équipes de médiation conjointes. Par ailleurs, nous sommes fiers d'avoir aidé l'OCI à mettre récemment en place un groupe chargé de la paix, de la sécurité et de la médiation. Ensemble, prenons l'engagement de faire fond sur ces progrès pour bâtir un monde meilleur pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. İhsanoğlu.

M. İhsanoğlu (Organisation de la coopération islamique) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Gouvernement azerbaïdjanais d'avoir pris l'initiative d'organiser la présente séance de la plus haute importance, au moment voulu. Le fait que le Conseil ait accepté d'organiser le débat d'aujourd'hui sur la coopération entre l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et l'Organisation des Nations Unies illustre l'importance qu'il attache à juste titre à cette question. Je voudrais également souligner l'importance des idées excellentes qui figurent dans le document de réflexion établi par la délégation azerbaïdjanaise (S/2013/588), qui élabore davantage sur cette importante question. Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter l'Azerbaïdjan de la compétence remarquable avec laquelle il s'est acquitté de ses responsabilités au cours de son mandat en tant que membre nonpermanent du Conseil de sécurité et de sa présidence du Conseil ce mois.

Je voudrais exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour renforcer les relations et la coopération entre l'ONU et l'OCI. Je voudrais le remercier personnellement pour ses paroles aimables à

mon égard. Nous partageons sa vision d'une coopération stratégique entre les deux organisations.

Au cours de mon mandat de Secrétaire général de l'OCI, j'ai établi d'excellentes relations de travail avec M. Ban Ki-Moon. Nous avons eu des échanges réguliers sur de nombreux problèmes qui figurent également au premier rang des préoccupations du Conseil de sécurité, tels que le Moyen-Orient, la Syrie, la Somalie, le Mali et l'Afghanistan.

Lors de la récente réunion annuelle de coordination des Ministres des affaires étrangères de l'OCI, qui s'est tenue en marge du débat général de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU a demandé à l'OCI de renforcer notre partenariat dans tous les domaines d'intérêt commun et de préoccupation mutuelle. Quant à nous, nous attachons une immense importance à la relation qui nous lie avec l'ONU et nous sommes prêts à nouer avec elle un partenariat efficace qui promeuve la paix, la justice, les droits de l'homme et le développement.

Étant fermement convaincus du rôle critique joué par les organisations internationales, nous avons déployé des efforts considérables pour mettre en place et entretenir un réseau de coopération dense avec l'ONU et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, afin de disposer d'une tribune interorganisations au service de la paix, de la sécurité et du développement économique dans le monde.

La paix et le développement internationaux se heurtent actuellement à de nombreux problèmes et défis auxquels il est impératif de répondre de manière collective aux niveaux national, régional et international. Dans un monde en rapide mutation, renforcer la coopération entre l'ONU et l'OCI permettra à la fois de promouvoir le multilatéralisme et de consolider le mécanisme international de sécurité collective.

En se fondant sur ses nouvelles vision et mission de modération et de modernisation, l'OCI continue de jouer un rôle majeur dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en encourageant la reconstruction postconflit, en désamorçant les crises humanitaires, en luttant contre le terrorisme et en favorisant le développement socioéconomique au sein de ses États membres, contribuant ainsi grandement aux efforts internationaux de promotion de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, à de nombreuses reprises, l'OCI s'est déclarée prête à mettre en place un partenariat efficace avec l'ONU, afin de renforcer

la coopération dans tous les domaines et de définir des mesures de réaction rapide aux différends et aux crises émergentes.

Deuxième organisation politique intergouvernementale du monde, avec 57 États membres et cinq observateurs, et dédiée, conformément à sa charte, à la défense des intérêts et des justes causes de ses États membres, l'OCI se fonde sur les nobles principes de paix, d'harmonie, de tolérance, de fraternité et d'égalité entre tous les êtres humains, comme le prêche l'islam. En outre, le préambule de la charte réaffirme l'attachement des États membres aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Depuis sa création, l'OCI s'est fixé une tâche principale : la réalisation des principes et objectifs de l'ONU, et elle s'efforce de jouer un rôle positif dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les États membres de notre organisation, qui sont tous également Membres de l'ONU, perçoivent les principaux sujets importants pour la communauté internationale de la même manière que la grande majorité des États Membres de l'ONU.

La Charte de l'OCI insiste sur le fait qu'il est important que tous les États membres participent au maintien de la paix et de la sécurité internationales et respectent la souveraineté nationale, l'indépendance et l'intégrité territoriale des autres États membres. En décembre 2005, l'OCI a adopté une feuille de route, intitulée « Programme d'action décennal pour faire face aux défis auxquels la oumma islamique se trouve confrontée au XXI^e siècle », qui est analogue aux objectifs du Millénaire pour le développement et que nous considérons comme un plan de réforme et de promotion de la modération et de la modernisation dans le monde musulman. Elle appelle au renforcement des activités de l'OCI en matière de prévention des conflits, d'établissement de la confiance, de maintien de la paix, de règlement des conflits et de relèvement après un conflit en coopération avec les organisations internationales et régionales, ONU en tête.

Le Secrétariat général de l'OCI a déployé des efforts constants pour renforcer le rôle de l'organisation dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la prévention des conflits et le règlement des conflits. Au titre du programme de réforme de notre organisation, il a créé une Unité de paix, de sécurité et de médiation; un centre au service de la promotion de la femme; une Commission permanente indépendante des droits de l'homme; et un Département de la coopération internationale et des affaires humanitaires. Ces mesures

sont également la preuve que nous comprenons à quel point le développement socioéconomique, les droits de l'homme et l'aide humanitaire sont importants pour promouvoir la paix et la sécurité.

À cet égard, l'OCI a apporté de précieuses contributions à l'action de l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises, de la médiation, de l'aide humanitaire, de la promotion des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement durable, en usant des nombreux instruments politiques, économiques et sociaux dont elle dispose. Ainsi, l'OCI a accueilli à son siège, à Djedda, un certain nombre de groupes de contact internationaux, pour l'Afghanistan et la Somalie par exemple, ainsi que des organisations régionales, des réunions de médiation et des ateliers de lutte contre le terrorisme. La séance bisannuelle de consultations générales entre l'ONU et l'OCI fournit aux deux organisations une excellente occasion d'identifier tous les domaines dans lesquels elles peuvent mettre une coopération en place, et de fixer des échéances spécifiques pour son application.

Nous avons également commencé à préparer une action commune prometteuse afin d'appuyer le développement humain en Somalie. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Secrétariat général de l'OCI élaborent en ce moment un projet de renforcement des capacités dans l'éducation, la santé et la création de moyens de subsistance durables en Somalie.

Nous attendons avec intérêt d'intensifier notre coopération avec l'ONU afin de renforcer les capacités de l'OCI en fonction de ses besoins et de ses priorités stratégiques, et de lui permettre d'agir en tant que partenaire efficace de l'ONU face aux défis que doit et devra relever le monde musulman. L'exemple du partenariat établi entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement est un modèle à suivre à cet égard.

Nombre des questions à l'ordre du jour du Conseil de sécurité sont liées au monde musulman, et l'OCI en est naturellement saisie elle aussi. Cela atteste l'importance de nouer des liens de coopération et de coordination solides entre l'OCI et l'ONU, afin de tirer le meilleur parti des approches mondiales et locales qui visent à régler ces questions. Parallèlement, je tiens à insister sur la nécessité d'accélérer la réforme du Conseil de sécurité pour améliorer sa transparence, sa responsabilité, sa représentativité adaptée et sa démocratisation pleine et entière, afin de lui permettre

de jouer pleinement son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. Nous défendons une position de principe selon laquelle toute réforme du Conseil de sécurité doit garantir une représentation adaptée des États membres de l'OCI, que ce soit en qualité de membres permanents ou de membres élus, puisque notre organisation représente 57 États Membres et 1,6 milliard de personnes.

Bien que le Moyen-Orient connaisse toujours une période de difficultés extraordinaires, un processus de paix crédible tendant vers la solution des deux États reste une priorité essentielle de l'Organisation de la coopération islamique. Je réaffirme que la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier ont la responsabilité particulière de tout faire pour régler la question palestinienne, conformément aux diverses résolutions pertinentes de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe et aux accords israélo-palestiniens conclus dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

L'OCI estime que, pour parvenir à instaurer une paix complète et durable au Moyen-Orient, il est impératif de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, et d'établir un État palestinien indépendant et souverain. C'est pourquoi nous estimons que les négociations de paix directes en cours entre Palestiniens et Israéliens présentent une occasion inestimable qu'il ne faut pas laisser passer. Créer des conditions favorables à la paix requiert aussi qu'il faut que cessent immédiatement toutes les activités illégales et nuisibles, notamment la construction de colonies de peuplement.

Nous restons dans le même temps déterminés à aider le peuple palestinien à améliorer ses conditions de vie socioéconomiques. L'OCI est de ce fait prête à nouer un partenariat constructif avec l'ONU pour améliorer les conditions de vie socioéconomiques des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Les organismes de développement de l'OCI comme de l'ONU peuvent coopérer aux fins d'offrir une vie meilleure aux Palestiniens.

L'OCI reste vivement préoccupée par le conflit en cours en Syrie. Nous saluons tous les efforts visant à réunir une conférence « Genève II ». Cependant, nous pensons que le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité et faire tout ce qui est en son pouvoir pour protéger le peuple syrien et trouver un règlement pacifique au conflit syrien par la voie du dialogue politique.

Nous sommes aussi inquiets de la poursuite de l'occupation par l'Arménie des territoires azerbaïdjanais du Haut-Karabakh et appelons au règlement de ce conflit sur la base du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières internationalement reconnues de la République d'Azerbaïdjan, en phase avec les résolutions du Conseil de sécurité à cet égard. La non-application des résolutions du Conseil de sécurité sape son autorité ainsi que la foi de tous dans la justice et dans la possibilité d'un règlement politique pacifique.

Certes, je salue le rôle joué par l'ONU et d'autres partenaires dans le retour de la paix dans deux États membres de l'OCI en proie à des troubles, la Somalie et le Mali, mais il faut que nous continuons de faire fond sur ce partenariat en vue d'instaurer durablement la stabilité dans ces deux pays africains.

Au plan humanitaire, l'OCI et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont mené une mission d'évaluation conjointe des besoins en Syrie en 2012, qui a conduit à un plan d'intervention humanitaire global. De la même manière, nos deux organisations ont mené une mission d'évaluation similaire au Sahel, qui s'est rendue au Niger, au Burkina Faso et au Mali. Une autre mission conjointe a été menée à Mindanao et aux Philippines. En outre, plusieurs appels ont été lancés, auxquels des États membres de l'OCI ont répondu, aux fins d'atténuer les souffrances des populations maliennes vulnérables et dans le besoin. Notre coopération se poursuit aussi en Somalie. Nous avons fait de notre mieux aux fins d'aider à répondre aux besoins humanitaires au Myanmar en facilitant l'acheminement de l'aide fournie par les États membres de l'OCI et la société civile. Nous discuterons de cette question avec les autorités du Myanmar durant la visite que moi-même et un groupe de Ministres des affaires étrangères d'États membres de l'OCI devons effectuer dans le pays le mois prochain.

En vertu du mandat de sa Charte, l'OCI entend jouer un rôle constructif s'agissant d'aider les pays non membres où vivent des minorités musulmanes à régler tout problème avec ces minorités aux fins de renforcer leur rôle en tant que passerelles d'amitié entre ces pays et le monde musulman, dans le strict respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des pays accueillant ces minorités.

L'éradication de la poliomyélite dans les États membres de l'OCI touchés continue de représenter un défi crucial pour l'OCI. Nous sommes engagés, en

étroite coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, ainsi qu'avec la Fondation Bill & Melinda Gates, dans une vaste campagne d'éradication de la poliomyélite dans nos États membres affectés. Nous sommes engagés dans des activités de plaidoyer et faisons campagne pour la mobilisation d'un appui politique de haut niveau en faveur de programmes de vaccination contre la poliomyélite. Nous pensons qu'il reste encore beaucoup à faire avant de pouvoir affirmer que la polio a été éradiquée dans la région de l'OCI. À cet égard, nous sommes inquiets de la récente propagation de la polio dans la Corne de l'Afrique.

En raison de l'accroissement du nombre des catastrophes humanitaires dans les États membres de l'OCI, le Secrétariat général de l'OCI a jugé qu'il était de la plus haute importance que l'OCI crée un fonds pour les interventions humanitaires d'urgence aux fins de promouvoir les secours humanitaires collectifs aux catégories les plus vulnérables de nos populations chaque fois qu'un de nos États membres est frappé par une catastrophe.

L'un des plus grands défis que doit relever la communauté internationale est la radicalisation des communautés sur une base confessionnelle. La haine religieuse et intercommunautaire propagée pour des raisons politiques par certains individus extrémistes encourage la marginalisation, les représentations stéréotypées et la discrimination raciale, ce qui fait peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. L'OCI a fait preuve de vigilance en exposant le dangereux agenda des éléments extrémistes et en mieux sensibilisant le monde à la lutte contre l'intolérance, la stigmatisation et les stéréotypes négatifs.

Je voudrais aussi insister sur l'importance que les dirigeants de la planète fassent preuve d'engagement politique et qu'ils appuient le dialogue, la reconnaissance mutuelle, le respect et la coopération entre les représentants des différentes cultures, civilisations et religions, question qui a revêtu dernièrement une grande importance du fait de ses implications pour la paix et la sécurité internationales. Le paragraphe consensuel de la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme sur la lutte contre l'intolérance religieuse, qui a codifié les huit points que j'ai cités dans mon discours devant le Conseil des droits de l'homme à sa quinzième session, a été largement reconnu comme marquant une évolution positive et un triomphe du multilatéralisme.

Je voudrais assurer le Conseil que l'OCI continuera d'œuvrer avec ses États membres et avec la communauté internationale dans son ensemble pour lutter contre la radicalisation qui mène à la violence extrémiste et au terrorisme. Nous pensons que face à cette menace, il faut de la volonté politique et un engagement de la part non seulement des gouvernements, mais aussi de tous les secteurs de la société.

L'OCI est aussi axé sur les questions clés de développement, notamment l'autonomisation des femmes, des enfants, des jeunes et de la société civile afin de bénéficier de leurs rôles et de leurs contributions dans la recherche de remèdes locaux aux problèmes du conflit, du sous-développement et de la radicalisation. Nous encourageons aussi toutes les initiatives qui incitent les chefs religieux et traditionnels à contribuer positivement au règlement de ces problèmes.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'OCI est fermement engagée en faveur d'un partenariat actif avec l'ONU s'agissant de promouvoir la paix, la sécurité et le développement. Nous avons beaucoup accompli ensemble, mais je crois qu'il reste encore beaucoup à faire. Avec l'appui du Conseil, les deux organisations peuvent faire de notre monde un endroit encore bien meilleur où vivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. İhsanoğlu de son très instructif exposé.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration élaborée en son nom par le Président sur le sujet de la présente séance. Je remercie les membres du Conseil des précieuses contributions qu'ils ont apportées à cette déclaration. Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à la déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2013/16.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité se penche pour la première fois sur la question de la coopération entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) dans le cadre d'une séance spécifiquement consacrée à ce sujet. Ce fait parle de lui-même. L'OCI n'est pas uniquement l'organisation qui représente tous les pays musulmans; elle est la deuxième organisation intergouvernementale après l'ONU par ordre d'importance, avec 57 États membres et cinq pays observateurs issus de quatre continents. Le

début de la coopération entre l'ONU et l'OCI remonte à 1975, année où l'Assemblée générale a adopté la résolution 3369 (XXX). Depuis, l'OCI a montré qu'elle était un partenaire important de l'ONU en matière de promotion de la paix et de la sécurité et d'une culture de paix au niveau mondial.

Un grand nombre des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité concernent le monde islamique, et l'OCI en est naturellement saisie. Cela exige de renforcer la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et l'OCI afin de bénéficier des initiatives mondiales, régionales et locales s'agissant de régler ces questions.

L'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et le règlement global du conflit israélo-arabe continuent de faire partie des questions les plus pressantes inscrites à l'ordre du jour tant de l'ONU que de l'OCI. L'Azerbaïdjan salue les efforts visant à relancer les négociations directes entre Israël et la Palestine. Il est impératif que les parties se montrent responsables et soutiennent les efforts internationaux en vue de réaliser la solution des deux États, mais également qu'elles évitent toute action de nature à compromettre la réalisation de cet objectif, le but final étant de rétablir et de renforcer la paix, la sécurité et le développement durable dans l'ensemble de la région.

En juin, l'Azerbaïdjan a accueilli la Conférence des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique consacrée à la question de la création d'un filet de sécurité financière islamique pour venir en aide à la Palestine, mais aussi une conférence de donateurs pour venir en aide à la ville d'Al-Qods. Les États membres de l'OCI et les organisations internationales présentes à ces conférences ont promis de contribuer à renforcer l'économie et les infrastructures palestiniennes et à améliorer les soins de santé et l'éducation.

S'agissant de la Syrie, nous espérons que la position unanime et ferme prise récemment par le Conseil de sécurité permettra de trouver une solution politique au conflit dans ce pays, de mettre ainsi un terme aux souffrances du peuple syrien et de garantir le respect par les parties concernées de leurs obligations et de leurs engagements au regard du droit international.

En vertu de la Charte des Nations Unies, c'est au Conseil de sécurité que revient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. En conséquence, sans parler de la

crédibilité et de l'efficacité du Conseil, il importe, à titre prioritaire, d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre de ses résolutions, en particulier de celles qui visent à prévenir et à régler des conflits.

Il y a 20 ans, en 1993, le Conseil de sécurité a adopté quatre résolutions en réaction à l'utilisation de la force contre l'Azerbaïdjan ainsi qu'à l'occupation et au nettoyage ethnique par l'Arménie voisine d'environ 20 % du territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan, conflit qui a fait près d'un million de réfugiés et de déplacés. Cela signifie qu'un Azerbaïdjanais sur neuf, le pays comptant 9 millions d'habitants, est réfugié ou déplacé.

Ces résolutions – 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) – réaffirmaient la nécessité de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan ainsi que l'inviolabilité de ses frontières internationales et exigeaient le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces d'occupation de tous les territoires occupés. Malheureusement, les principales exigences du Conseil de sécurité n'ont toujours pas été satisfaites, et les efforts de médiation conduits pendant plus de 20 ans dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe n'ont toujours pas donné de résultats.

Depuis le début du conflit, l'OCI, sur la base des résolutions susmentionnées du Conseil de sécurité, a explicitement qualifié d'agression les agissements de l'Arménie sur le territoire de l'Azerbaïdjan. Une série de décisions de l'OCI visant à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité se sont avérées capitales s'agissant de pousser la communauté internationale à se pencher sur la question de l'occupation des territoires azerbaïdjanais, en particulier au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

La politique d'annexion menée par l'Arménie n'a absolument aucune chance de réussir. Le Haut-Karabakh fait partie intégrante de l'Azerbaïdjan, dont il est une partie historique et inaliénable. Le seul moyen de régler le conflit et d'instaurer des relations civilisées entre nos deux pays voisins est que l'Arménie cesse d'occuper les territoires azerbaïdjanais, que la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan soient pleinement rétablies et que l'on garantisse immédiatement le respect du droit inaliénable des réfugiés et des déplacés à retourner chez eux. Il est donc important que dans la déclaration présidentielle qu'il a adoptée aujourd'hui (S/PRST/2013/16), le Conseil de sécurité mette l'accent sur les objectifs que partagent l'ONU et l'Organisation

de la coopération islamique consistant à favoriser le règlement de conflits conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Il convient ici de souligner la contribution fondamentale de la culture islamique à la civilisation, aux sciences et à l'éducation à l'échelle mondiale. L'Islam est la religion de la modération, et son nom même défend et implique la tolérance et le respect des autres religions et confessions. Les idées fausses au sujet de l'Islam et des musulmans sont devenues les sources les plus persistantes et les plus virulentes du phénomène qu'est l'islamophobie, qui a donné lieu à des pratiques préjudiciables et à l'incitation à la haine contre les musulmans sans faire de distinction.

Toute tentative de créer un lien conceptuel entre l'Islam et le terrorisme est inacceptable. La guerre contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte pour cibler ou cataloguer une religion ou une culture en particulier. La situation actuelle confirme qu'il est vital de déployer des efforts conjoints et d'instaurer un dialogue pour lutter contre la diffamation et les idées fausses. Il est donc crucial de continuer à souligner l'importance que revêtent le respect et la compréhension de la diversité religieuse et culturelle dans le monde entier. L'engagement commun de l'ONU et de l'OCI à encourager un dialogue mondial afin de promouvoir la tolérance et la paix, de même que le renforcement de leur coopération à cet effet, sont indispensables en vue de promouvoir une meilleure compréhension dans tous les pays, au sein de toutes les cultures et civilisations.

Les problèmes auxquels est confronté le monde aujourd'hui sont si nombreux et conjugués que la paix et la sécurité sont devenues non seulement un concept militaire, mais également un concept économique, social, multiculturel et de développement.

En décembre, l'Azerbaïdjan arrivera au terme de son mandat au Conseil de sécurité. Ce fut, pendant deux ans, une expérience extraordinaire et l'occasion d'importants travaux collectifs. J'assure tous les membres du Conseil que l'Azerbaïdjan restera un partenaire fiable et un ami véritable.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Bouaida (Maroc) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation azerbaïdjanaise d'avoir organisé le présent débat sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Nous remercions les Secrétaires généraux, M. Ban Ki-moon et M. Ekmeleddin İhsanoğlu, des efforts efficaces qu'ils déploient en vue de renforcer et de relancer la coopération entre leurs deux organisations.

Je souhaite par ailleurs la bienvenue à M. Iyad bin Amin Madani, le prochain Secrétaire général de l'OCI.

Le Maroc est fier d'avoir été choisi pour accueillir le siège de l'OCI au moment de sa création, il y a 44 ans. Depuis, le Maroc déploie des efforts inlassables pour renforcer cette organisation et veiller à ce qu'elle devienne un outil de coopération et de dialogue qui permettra de renforcer la synergie de la coopération islamique. Nous sommes heureux que nos deux organisations coopèrent, conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et qu'elles déploient des efforts coordonnés en matière de lutte contre les menaces et les problèmes communs.

Nous nous félicitons que ces deux organisations soient en train de mettre en œuvre les engagements pris et définis à la réunion générale de l'OCI et de l'ONU, qui s'est déroulée à Genève du 1^{er} au 3 mai 2012. Les deux organisations s'efforcent de renforcer la paix et la sécurité en Somalie, en Afghanistan et au Soudan. L'OCI a des bureaux à Mogadiscio et Kaboul pour prêter main forte à l'ONU. Nous appuyons également le dialogue entre le Gouvernement soudanais et les mouvements rebelles au Darfour.

Dans le domaine humanitaire, et à la lumière des problèmes au Sahel, une mission conjointe du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de notre organisation s'efforce d'atténuer les souffrances de la population de la région, en particulier au Mali. Le Royaume du Maroc apprécie et appuie cette coopération. Il appelle donc les deux organisations à continuer d'intensifier leurs efforts pour aider le Mali durant la phase de construction économique et de développement entamée après le succès des élections et les progrès notables accomplis dans ce pays en matière de sécurité et de stabilité.

La visite effectuée par S. M. le Roi Mohammed VI au Mali, à l'occasion de l'investiture du nouveau Président malien, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, a permis de réaffirmer l'engagement total du Maroc en

faveur de la sécurité et de la stabilité du Mali ainsi que de son unité territoriale et nationale et d'exprimer son appui aux efforts de reconstruction, de consolidation de la paix et de développement. À cet égard, et sur instructions de S. M. le Roi Mohammed VI, le Maroc a installé à Bamako un hôpital de campagne, regroupant différentes spécialités, dans le cadre de l'aide humanitaire fournie au Mali par le Maroc. De même, le Maroc s'est engagé à former 500 imams maliens au Maroc, compte tenu des liens religieux et fraternels qui unissent nos deux peuples.

La question palestinienne revêt une importance centrale pour l'Organisation de la coopération islamique. Elle est d'ailleurs la raison principale de la création de l'OCI. Il en va de même de l'ONU, qui accorde une importance particulière à cette question, sous ses différents aspects. La coopération entre les deux organisations dans le traitement de ce dossier demeure essentiel et nécessaire, en englobant les différentes dimensions humanitaire, politique et de développement et en utilisant les mécanismes propres à chacune de ces organisations, qui doivent coopérer en vue d'une solution juste, permanente et globale à la question palestinienne.

À cet égard, je me dois de mentionner les efforts déployés par l'Administration des États-Unis, en particulier par M. John Kerry, en vue de la reprise des négociations selon un calendrier précis. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès afin d'appliquer la solution des deux États et de permettre au peuple palestinien d'édifier son État indépendant, avec Al Qods Al Charif comme capitale.

En attendant de parvenir à cette solution souhaitée, l'OCI poursuit ses efforts pour aider le peuple palestinien, que ce soit dans le cadre de son appui à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ou par les aides qu'elle fournit à l'appui de la reconstruction et du développement de Gaza. Cela s'ajoute aux activités menées par ses comités permanents, et avant tout par le Comité d'Al-Qods, présidé par S. M. le Roi Mohammed VI, Comité qui veille à la sauvegarde d'Al Qods, à sa protection, et fait en sorte que cela se concrétise dans le cadre des activités de l'Agence Bayt Mal Al Qods Al Charif.

Nous appelons de nos vœux un projet de partenariat commun entre les deux organisations, fondé sur une stratégie à long terme qui tienne compte des spécificités et des particularités de tous les partenaires – l'ONU et

l'OCI – et du caractère complémentaire de l'expérience et des ressources de ces deux organisations. Il convient donc de se concentrer sur le renforcement des capacités de l'OCI afin d'établir un partenariat dans les domaines et les régions les plus accessibles pour elles. À cet effet, nous devons créer un cadre institutionnel fondé sur des structures et des mécanismes, à l'instar des autres organisations régionales, afin de faciliter et d'élargir la coopération systématique entre les deux organisations. À cet égard, nous pouvons rechercher les moyens de progresser en passant de la réunion générale sur la coopération entre les deux organisations à un dialogue annuel qui permette de suivre la mise en œuvre des programmes définis.

Dans ce contexte toujours, nous appelons les deux organisations à accorder la plus grande importance au renforcement du dialogue entre les civilisations et au respect des diverses religions et cultures car ils jouent un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales, sur lequel ils ont une grande influence. Cela est également vrai pour ce qui est de prévenir les causes des conflits, l'extrémisme et le terrorisme idéologique et de juguler la haine ethnique, religieuse et toutes les formes de discrimination. Par conviction, le Royaume du Maroc, qui accorde une importance particulière et absolue à ce dialogue, est prêt à contribuer à l'instauration d'un tel dialogue et à sa diffusion auprès des peuples et à faire face à tous les types d'intolérance et d'enfermement par des moyens pacifiques et civilisés.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter et à vous remercier d'avoir convoqué la présente séance importante. Nous sommes particulièrement heureux que vous présidiez cette séance d'information. Je saisis cette occasion pour saluer le rôle moteur joué par votre pays à la tête du Conseil de sécurité.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), M. Ekmeleddin İhsanoğlu, de leurs exposés instructifs. Ils contribuent tous deux de manière importante à l'évaluation de la coopération en cours entre ces deux organisations et des moyens permettant de continuer de la renforcer.

Nous saluons enfin la présence du Secrétaire général élu de l'OCI, M. Iyad Madani, et de la Ministre déléguée auprès du Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc, M^{me} M'Barka Bouaida.

Les organisations régionales jouent aujourd'hui un rôle clef dans un système international qui a évolué depuis la création de l'ONU, dont le nombre d'États Membres est passé de 51 à 193. Il n'est donc pas surprenant que la force des diverses réalités régionales et leurs différences se traduisent par la création et la participation accrue de nouvelles organisations. L'accent mis sur l'intégration est, à cet égard, un moyen efficace de recueillir un consensus régional dans le contexte de la mondialisation.

Le 6 août, sous la présidence argentine du Conseil de sécurité, nous avons examiné la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales (voir S/PV.7015). Nous avons convenu de demander au Secrétaire général de formuler, dans son prochain rapport semestriel sur la question qu'il adressera au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, des recommandations sur les moyens d'améliorer cette coopération.

Nous avons pu à cette occasion faire part de faits survenus dans différentes régions du monde. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la présidence pro tempore de l'Union des nations de l'Amérique du Sud illustre clairement l'esprit constructif des sociétés d'Amérique du Sud, reflété dans le rôle majeur que cette jeune organisation assume, en menant avec succès différentes activités de médiation, et en rendant possible le règlement pacifique de différends apparus occasionnellement entre nos peuples. Nous avons également pu écouter la présidence pro tempore de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes présenter ses activités visant à trouver une solution à une des crises bilatérales les plus graves de ces dernières années en l'Amérique latine et dans les Caraïbes.

Il est clairement apparu que chaque organisation régionale ou sous-régionale a son propre niveau de développement et reflète des réalités et des besoins différents. C'est pourquoi nous considérons qu'il est important que l'ONU définisse les modalités et la portée de la coopération avec chacune de ces organisations régionales, en tenant compte de cette diversité.

À cet égard, l'Organisation de la coopération islamique, qui compte des membres sur quatre continents, est destinée à jouer un rôle majeur dans le règlement pacifique de différends. Il est évident que les faits survenus ces dernières années en matière de paix et

de sécurité, tels que reflétés dans le Programme d'action décennal à l'horizon 2015, adopté par la Conférence islamique au sommet à sa session extraordinaire de 2005 et dans la nouvelle Charte de l'OCI de 2008. Il est également évident que l'OCI peut jouer un rôle en tant que facilitateur dans le cadre de la promotion du processus de paix au Moyen-Orient afin que les parties concernées et les pays de la région puissent atteindre l'objectif primordial de la réalisation d'une paix juste et durable, un objectif que la communauté internationale poursuit depuis longtemps.

C'est pourquoi nous sommes extrêmement favorables à ce que, comme l'indique la résolution 67/264 adoptée par consensus à l'Assemblée générale, l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique continuent à coopérer en vue de trouver des solutions communes aux problèmes mondiaux dans des domaines tels que le désarmement, l'autodétermination, la promotion d'une culture de paix par le dialogue et la coopération, la décolonisation, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la lutte contre le terrorisme international, le renforcement des capacités, la lutte contre les maladies pandémiques et endémiques, la protection de l'environnement, les changements climatiques, les secours d'urgence et la réhabilitation et la coopération technique.

Lors de la session du 6 août 2013, la Présidente de mon pays, M^{me} Cristina Fernández de Kirchner, a signalé que la paix et la sécurité ne sont pas seulement un concept militaire. Il existe de nombreux exemples au cours de l'histoire de l'humanité qui nous montrent que ce qui effectivement renforce les sociétés et la stabilité, ce sont les valeurs et les idéaux défendus par la société et des millions de partenaires mondiaux. Nous comprenons bien que ces valeurs sont pleinement partagées. C'est pourquoi le renforcement de la coopération entre l'ONU et les autres organismes du système et l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et ses organes et institutions favorise la promotion des buts et principes de l'ONU. À cet égard, nous engageons instamment l'ONU et l'OCI à renforcer leurs liens de coopération et de collaboration entre elles et avec les autres organisations régionales.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier S. E. M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan et Président du Conseil de sécurité aujourd'hui, pour l'initiative qu'il a prise de tenir ce débat. Je le félicite pour la déclaration présidentielle qui

vient d'être adoptée (S/PRST/2013/16). Je tiens aussi à remercier S. E. le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et S. E. M. Ekmeleddin İhsanoğlu, Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), pour leurs exposés respectifs.

Comme cela a déjà été dit au Conseil, les débats de cette nature sont l'occasion de réfléchir aux moyens de renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt commun entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'ONU a reconnu la nécessité de coopérer avec les organisations régionales pour des raisons telles que la proximité géographique, l'opportunité et le partage des charges. Il est désormais établi que les partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales ont produit des résultats positifs en matière de maintien de la paix et de la sécurité, compte tenu des avantages que présentent les connaissances locales, la proximité et la capacité de mobiliser et de réagir rapidement. Nous croyons que c'est également dans ce contexte qu'il faut comprendre l'OCI.

À sa trente-huitième réunion ministérielle tenue à Astana en juillet 2011, l'OCI – qui, si mes souvenirs sont bons, comprend 57 États membres représentant 1,6 milliard de musulmans dans le monde – a signalé son intention de coopérer plus sérieusement avec le nombre croissant d'acteurs internationaux, et notamment de jouer un plus grand rôle dans la prévention des conflits et la promotion du dialogue et de la tolérance.

L'OCI a une longue histoire de médiation et de maintien de la paix dans les zones de conflit. Nous reconnaissons les efforts qu'elle a déployés, en partenariat avec l'ONU et les autres organisations régionales et sous-régionales, pour rétablir la paix et la sécurité en Somalie, en Afghanistan, au Soudan et au Moyen-Orient. Nous saluons également ses États membres qui fournissent déjà des contingents aux missions de maintien de la paix en Afrique et ailleurs dans le monde, et rappelons que cinq des 10 principaux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police sont membres de l'OCI.

Malgré ces faits nouveaux importants, et comme c'est le cas pour la plupart des organisations régionales, la coopération entre l'ONU et l'OCI n'a pas encore réalisé tout son potentiel. En conséquence, cette coopération devrait être considérablement rationalisée,

principalement dans les domaines de la médiation et du règlement des conflits internationaux. Nous croyons que l'OCI peut faire plus. En effet, l'élaboration de partenariats avec d'autres organisations internationales telles que l'Union africaine, l'Union européenne, la Ligue des États arabes et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et la réforme de ses méthodes par le biais du renforcement de ses capacités et autres moyens accroîtront son aptitude à contribuer au règlement des conflits apparemment insolubles du Moyen-Orient, dont le conflit israélo-palestinien, à lutter contre le terrorisme et à promouvoir le dialogue interculturel et religieux partout dans le monde.

En Somalie par exemple, l'OCI, comme elle comprend très bien la culture somalienne locale, a été autorisée par les Chabab à intervenir dans la fourniture de l'assistance humanitaire dans les zones contrôlées par ce mouvement. Cet avantage comparatif pourrait servir dans d'autres situations complexes, y compris en Syrie. Il importe donc que l'ONU maintienne son partenariat avec l'OCI, non seulement pour renforcer la coopération dans les domaines d'intérêt commun, mais également pour garder ouvertes les voies de communication dans des zones difficiles où l'ONU et d'autres organisations régionales n'ont pas plein accès.

Des 57 États membres de l'OCI, 27 sont membres de l'Union africaine, 22 sont membres de la Ligue des États arabes et 7 sont membres de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes. C'est pourquoi nous appelons l'OCI à forger des partenariats avec d'autres organisations régionales afin d'améliorer la coordination et d'éviter la répétition des efforts. Ce n'est qu'en établissant des synergies avec toutes ces organisations que l'OCI sera plus à même de maintenir avec succès la paix et la sécurité dans nos régions.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Monsieur le Ministre, d'avoir pris l'initiative d'organiser au cours de votre présidence du Conseil de sécurité cette première séance d'information consacrée au partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je remercie également le Secrétaire général des Nations Unies et le Secrétaire général de l'OCI, M. Ekmeleddin İhsanoğlu, pour leurs exposés qui ont bien illustré les liens qui se développent entre l'ONU et l'OCI. Je salue enfin la présence parmi nous du Secrétaire général élu de l'OCI, M. Madani.

Le Luxembourg reconnaît à sa juste valeur la contribution de l'OCI et de ses États membres aux

activités et aux objectifs des Nations Unies. Les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle important à jouer dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Un renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales est donc non seulement souhaitable, mais aussi nécessaire. La réunion qui s'est tenue en mai 2012 à Genève entre les secrétariats des Nations Unies et de l'OCI a montré l'important potentiel de coopération qui existe dans de nombreux domaines d'intérêt commun tels que la prévention des conflits et la médiation, les droits de l'homme, l'assistance humanitaire, le dialogue interculturel et la lutte contre le terrorisme. Il est indéniable que l'action de l'OCI et de ses États membres à l'appui des objectifs des Nations Unies est cruciale dans maintes zones de crise à travers le monde, que ce soit en Afghanistan, au Sahel, en Somalie, en Syrie ou encore au Yémen.

Dans le domaine de la diplomatie préventive, nous encourageons l'OCI à poursuivre et à intensifier sa coopération pratique avec les Nations Unies, notamment en appuyant l'équipe de médiation du Département des affaires politiques.

Dans le domaine du règlement des conflits, il est important que l'OCI et ses États membres restent pleinement engagés pour favoriser un règlement juste, global et durable du conflit israélo-palestinien, alors que les négociations directes entre les parties en vue de parvenir à une solution des deux États ont été relancées cet été sous l'impulsion décisive des États-Unis.

Dans le domaine de la consolidation de la paix post-conflit, l'apport de l'OCI et de ses États membres est également apprécié, d'autant plus que les autorités religieuses jouent souvent un rôle de premier ordre dans la réconciliation nationale. J'en ai fait l'expérience en ma qualité de Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix. Après mes visites sur place et mes échanges de vues avec les dignitaires religieux dans ce pays, je suis convaincue qu'une coopération entre l'ONU et l'OCI ne pourrait être que bénéfique à la consolidation de la paix et à la réconciliation nationale en Guinée. Nous notons d'ailleurs avec intérêt l'intention de la République de Guinée d'accueillir la quarantième session du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'OCI du 9 au 11 décembre à Conakry.

Enfin, dans le domaine de l'assistance humanitaire, nous saluons la coopération qui s'est

développée au cours des dernières années entre l'OCI et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. L'OCI et ses États membres font preuve de solidarité en fournissant de l'aide aux Palestiniens ou encore aux Somaliens. Ils viennent aussi en aide aux populations touchées par la guerre en Syrie et, par extension, dans les pays voisins : le Liban, la Jordanie, la Turquie et l'Iraq. Vendredi dernier, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence, M^{me} Valerie Amos, a demandé au Conseil de sécurité de peser de tout son poids sur les parties au conflit en Syrie pour qu'elles facilitent sans délai un accès humanitaire libre et sans entraves aux populations touchées, et en priorité aux civils pris au piège depuis des mois dans les villes assiégées en Syrie (voir S/PV.7049). Alors que l'hiver approche, il faut que toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, donnent suite aux dispositions de la déclaration présidentielle adoptée par le Conseil de sécurité le 2 octobre dernier (S/PRST/2013/15). Dans ce contexte, nous comptons sur le soutien actif de l'OCI et de ses États membres. En parallèle, nous devons œuvrer de concert à une solution politique en Syrie, à une transition politique basée sur la pleine mise en œuvre du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe).

En conclusion, je voudrais remercier votre délégation, Monsieur le Président, d'avoir élaboré la déclaration présidentielle que nous avons adoptée aujourd'hui (S/PRST/2013/16). Nous attendons avec intérêt les recommandations que le Secrétaire général fera dans son prochain rapport en vue de renforcer la coopération entre l'ONU et l'OCI dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : J'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, de la convocation du présent débat, ainsi que de votre présence ici aujourd'hui, et de la solide direction des travaux du Conseil par l'Azerbaïdjan ce mois.

Je remercie le Secrétaire général de son exposé. Je remercie également M. İhsanoğlu, à qui je souhaite la bienvenue au Conseil, non pas pour la première fois, mais en sa qualité de premier Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) nous présentant un exposé au titre de cet important point de l'ordre du jour. L'OCI apporte une contribution appréciée en faveur de la paix et de la sécurité internationales, au titre du mandat qui lui revient en application de la Charte. La déclaration présidentielle

adoptée aujourd'hui (S/PRST/2013/16) encourage à juste titre à tirer parti d'une coopération approfondie avec le Conseil et l'OCI.

L'Australie reconnaît le rôle particulier joué par l'OCI dans l'adoption conjointe par l'Organisation, l'an dernier, d'un accord de coopération en contrepoint de notre propre engagement rapproché, y compris sur les questions politiques et humanitaires. Comme on le sait, le partenariat entre l'ONU et les organisations internationales et régionales constitue un instrument capital dans nos efforts collectifs de maintien de la paix et de la sécurité, d'autant que, comme le fait observer M. İhsanoğlu, un grand nombre des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil ont trait au monde musulman.

L'OCI a des points forts et des atouts sans équivalent dans ces différentes régions, en raison de sa profonde connaissance du contexte, de son appréhension de la culture et de son autorité morale. L'Organisation des Nations Unies peut et doit faire fond sur tout cela afin d'élaborer des réponses aux menaces à la paix et à la sécurité. Nous voyons très nettement ces points forts dans le cadre de la contribution très substantielle qu'apportent les États membres de l'OCI aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ils sont également en évidence dans les efforts inappréciables de médiation de l'OCI en Afghanistan, en Iraq, en Somalie, aux Philippines et en Thaïlande. Le groupe chargé de la paix, de la sécurité et de la médiation que vient de mettre en place l'OCI offre de nouvelles occasions de coopération dans le cadre du règlement pacifique des différends, de la prévention d'une récurrence des conflits, et des différentes initiatives de règlement des conflits, et nous nous devons de les saisir pleinement.

Nous prenons acte et nous nous félicitons du rôle croissant joué par l'OCI dans la réponse aux crises humanitaires, depuis la sécheresse dans la Corne de l'Afrique jusqu'aux inondations en Asie du Sud. Le travail humanitaire de l'OCI est également illustré par ses programmes de relèvement dans les territoires palestiniens et ses efforts de reconstruction au Darfour. En Somalie et au Yémen, l'OCI a négocié un accès amélioré pour les travailleurs humanitaires. Nous nous félicitons également du déplacement qu'effectuera prochainement l'OCI au Myanmar en vue d'examiner de quelle façon appuyer la réponse aux besoins humanitaires et aux besoins de la communauté musulmane sur place.

L'évaluation des besoins à laquelle ont procédé conjointement l'OCI et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) en Syrie et qu'a

sanctionné l'adoption d'un plan complet d'intervention humanitaire était un processus important et c'est avec plaisir que l'Australie a apporté son appui à la formation technique dispensée par le Bureau au département des affaires humanitaires de l'OCI et à ses partenaires des organisations non gouvernementales aux fins de leur participation aux efforts humanitaires internationaux coordonnés. Je prends note de l'observation faite par M. İhsanoğlu ce matin sur la campagne concertée de l'OCI contre la polio et je dois relever que la polio a désormais refait surface en Syrie, pour la première fois depuis 14 ans.

Mon propre pays partage la profonde préoccupation de l'OCI face au conflit en Syrie, qui a précipité une énorme crise humanitaire et déstabilisé les pays voisins dans la région du Proche-Orient. Nous convenons que le Conseil peut et doit faire davantage pour protéger les civils pris dans les combats et assurer l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire.

L'Australie appuie pleinement l'appel de l'OCI à la cessation immédiate de la violence et en faveur d'un processus de transition pacifique par l'intermédiaire du processus de « Genève II ». Nous convenons également avec l'OCI que les négociations de paix actuelles entre Palestiniens et Israéliens sont une occasion que nous ne devons pas laisser passer de mettre en place la solution des deux États.

L'Australie salue les efforts déployés par l'OCI, aux côtés de l'ONU, en faveur d'un dialogue mondial destiné à promouvoir la tolérance et la paix, et nous avons eu plaisir à nous porter coauteurs de la résolution 67/178 de l'Assemblée générale soutenue par l'OCI sur la lutte contre l'intolérance fondée sur la religion ou la conviction. Nous appuyons énergiquement le renforcement de la coopération aux fins d'une meilleure compréhension entre les pays et les cultures, comme en atteste le rôle joué par l'Australie, au cours de la dernière décennie, en sa qualité de coprésident du dialogue interconfessionnel régional en Asie du Sud-Est, aux côtés de notre proche partenaire, également membre de l'OCI, l'Indonésie.

Nous attendons avec intérêt d'examiner les recommandations concrètes que formulera dans son prochain rapport le Secrétaire général aux fins d'un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OCI. Nous nous devons de mettre l'accent sur les domaines où l'ONU et l'OCI partagent des objectifs communs et sont complémentaires : la médiation, la

prévention et le règlement des conflits et le relèvement après les conflits.

Pour terminer, j'aimerais féliciter le nouveau Secrétaire général de l'OCI, M. Madani, et rendre un hommage particulier à M. İhsanoğlu pour la clairvoyance dont il a fait montre à la tête de l'OCI ces neuf dernières années, et pour son oeuvre de renforcement du partenariat avec l'ONU. Il laisse derrière lui un legs important sur lequel nous devons faire fond.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir que de vous voir présider la présente séance, Monsieur le Président. Le Pakistan apprécie à sa juste valeur l'initiative azerbaïdjanaise de ce débat sur les modalités de renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Nous remercions le Secrétaire général, Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de l'OCI, Ekmeleddin İhsanoğlu, de leur participation et de leurs exposés d'aujourd'hui. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général et le Conseil de sécurité d'avoir tendu la main à l'OCI afin de nouer des partenariats solides.

Nous rendons hommage à M. İhsanoğlu qui, au cours de son mandat, a fait franchir un nouveau cap à l'OCI en termes d'efficacité et d'engagement. Il a fait de l'OCI une grande organisation internationale axée sur les questions de paix et de sécurité, des droits de l'homme, du développement économique, de l'éducation et des échanges scientifiques et technologiques.

Avec 57 États membres en Asie, en Afrique, en Europe et en Amérique latine, représentant en tout 1,6 milliard d'individus, l'OCI est la deuxième organisation internationale, en taille, après l'ONU. Plus important encore, la Charte de l'OIC de 2008 consacre la paix et la sécurité internationales et la compréhension et le dialogue entre les civilisations, les cultures et les religions en tant que buts de l'organisation. Du fait de sa vaste portée géographique, qui s'étend sur de nombreuses régions et sous-régions, il est tout naturel que l'OCI et l'ONU coopèrent étroitement à la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Toutes deux ont collaboré de manière fructueuse pour promouvoir leurs objectifs communs en matière de diplomatie préventive, de médiation, de maintien et de consolidation de la paix, de droits de l'homme, d'assistance humanitaire et d'aide aux réfugiés, de lutte contre le terrorisme et de promotion de la tolérance, de la paix et du dialogue interculturel.

L'OCI est un partenaire et un interlocuteur naturels de l'ONU et du Conseil de sécurité. Elle travaille en lien étroit avec la Ligue des États arabes, le Conseil de coopération du Golfe, l'Organisation pour la coopération économique internationale, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui sont tous des partenaires de l'ONU. Elle entretient des réseaux utiles avec l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur un vaste éventail de questions, notamment le règlement des conflits, les droits de l'homme et les efforts de médiation.

Nombre des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil concernent les États membres de l'OCI. Dans les pays de l'OCI, des millions de personnes continuent de vivre dans des situations de conflit ou d'après-conflit ou encore sous la domination étrangère et l'occupation. Ces conflits et ces injustices font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et entravent le développement socioéconomique des pays et régions touchés.

L'OCI a apporté son concours utile aux divers efforts de médiation, d'aide humanitaire, de consolidation de la paix et de reconstruction au Soudan, en Somalie, en Sierra Leone et en Bosnie-Herzégovine. Elle œuvre avec l'ONU à la promotion d'une paix et d'une stabilité durables en Afghanistan, en Iraq, au Myanmar, en Libye, en Somalie et au Mali.

Nous savons gré à l'OIC d'avoir adopté année après année des résolutions sur l'exercice du droit à l'autodétermination de la population du Jammu-et-Cachemire. Et nous la remercions d'avoir établi un Groupe de contact sur le Jammu-et-Cachemire, nommé un représentant spécial pour le Jammu-et-Cachemire et appelé au cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle.

Les pays de l'OCI, y compris le Pakistan, forment la véritable colonne vertébrale des efforts de maintien de la paix des Nations Unies. À l'avenir, le Conseil de sécurité et l'OCI devraient travailler en étroite coopération et de manière énergique sur six questions.

Premièrement, la menace du terrorisme a décuplé. Elle est devenue aujourd'hui beaucoup plus informée et beaucoup plus meurtrière. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire qu'aucune culture, aucune religion ne devrait être associée au terrorisme ou à l'extrémisme. Le terrorisme aujourd'hui est mû et inspiré par une brutalité et un extrémisme primitifs. Il représente une menace existentielle pour notre époque.

L'OCI et l'ONU peuvent œuvrer de concert pour éliminer cette menace, grâce à un mélange de dissuasion, de dialogue et de développement. Tout aussi important, il faut s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et lutter contre le dénuement et l'exclusion.

Deuxièmement, en collaboration avec l'ONU et l'Alliance des civilisations, l'OCI devrait rechercher des outils politiques et juridiques et des métaphores culturelles pour lutter contre les tiraillements entre incitation à la haine et à la violence, d'une part et liberté de pensée et d'expression, d'autre part. Nous avons tous besoin de vivre dans un monde harmonieux et les générations futures en ont besoin également.

Troisièmement, une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient est au cœur des préoccupations communes de l'ONU et de l'OCI. Il y a un profond sentiment de déception parmi les pays de l'OCI et d'autres devant l'incapacité du Conseil de sécurité de faire respecter ses propres résolutions élaborées pour fournir le cadre d'une solution durable au Moyen-Orient. Maintenant que la Palestine et Israël ont réaffirmé leur attachement à la solution des deux États, l'OCI devrait user de son prestige et de son influence pour aider le Quatuor et les États-Unis à régler ce problème de longue date. Le jour où la question de Palestine sera réglée, nous vivrons tous dans un monde bien différent et meilleur.

Quatrièmement, il existe au sein de l'OCI des pays influents qui peuvent peser de tout leur poids pour convaincre et persuader le Gouvernement syrien et l'opposition syrienne de se rendre à la table de négociation à Genève pour trouver une solution diplomatique en vue de la réconciliation nationale et de la transition qui soit acceptable pour le peuple syrien. De fait, cette solution existe déjà. Le Communiqué de Genève du 30 juin 2012 contient déjà tous les ingrédients essentiels à un règlement.

Cinquièmement, le Secrétaire général et le Conseil de sécurité devrait associer davantage l'OCI sur les questions de guerre asymétrique et de terrorisme dans la région du Sahel et de la Corne de l'Afrique. Les capacités de médiation de l'OIC peuvent aider à faire évoluer ces régions vers le règlement du conflit et la stabilisation politique.

Sixièmement, il devrait y avoir des liens plus étroits entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique sur les questions sociales, économiques, des droits de l'homme et environnementales. Au cours des années à venir, tandis qu'elle façonne son programme

de développement pour l'après-2015, l'ONU devrait coopérer avec l'OCI et, à travers elle, avec ses membres à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de développement durable dès qu'ils auront été définis.

Nous sommes persuadés que le prochain Secrétaire général de l'OCI, M. Iyad Madani, auquel nous souhaitons la bienvenue parmi nous aujourd'hui, fera fond sur l'excellent travail effectué au fil des ans par le Secrétaire général sortant, M. İhsanoğlu.

Enfin, je voudrais m'adresser à tous pour dire qu'en tant qu'organisation l'OCI est arrivée à maturité. Son importance ne saurait être sous-estimée.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué aujourd'hui cette séance d'information au niveau ministériel pour débattre de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), et d'avoir préparé le document de réflexion (S/2013/588) distribué par votre délégation. Nous saluons en outre votre participation personnelle à notre débat.

Je tiens à remercier le Secrétaire général de sa déclaration, qui nous a donné un vaste aperçu de la coopération établie entre les deux organisations. De la même manière, nous savons gré au Secrétaire général de l'OCI des informations qu'il nous a présentées au sujet des domaines de coopération possibles entre son organisation et le Conseil de sécurité sur la question générale de la prévention des conflits, y compris les efforts de médiation. Nous le félicitons de sa gestion constructive à la tête de cette organisation.

Nous venons d'un pays et d'une sous-région qui attachent une grande importance à la coopération intrarégionale. C'est pourquoi notre délégation a toujours été favorable à la mise en place d'accords avec le Conseil de sécurité, comme prévu au Chapitre VIII de la Charte. La base fondamentale de ces partenariats repose sur les avantages comparatifs que chaque partie possède. Le Conseil de sécurité est la plus haute instance de diplomatie multilatérale à garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les organisations régionales et sous-régionales, quant à elles, connaissent de façon plus intime les pays qui les composent, ce qui en fait des partenaires stratégiques pour la prévention des conflits.

L'Organisation de la coopération islamique a la particularité de ne pas être une organisation

régionale, puisqu'elle regroupe en son sein des pays qui appartiennent à différentes parties du monde et dont le point commun réside dans la vision et les valeurs qu'ils partagent. Elle a déjà à son actif plusieurs expériences réussies de coopération avec l'ONU, qu'elle a accumulées à travers les diverses incarnations de l'ONU en tant qu'institution, surtout l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, ainsi que dans le domaine de l'assistance humanitaire.

Nous saluons le rôle qu'elle a joué ces dernières années en diverses occasions dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix et de la lutte contre le terrorisme. Sa participation active à certaines situations comme en Somalie, en Afghanistan, au Mali, au Myanmar et au Darfour illustrent le caractère inestimable de son action en faveur de l'instauration de la paix en tant que noble idéal, faisant ainsi siens les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes convaincus que ces efforts pourront également contribuer à la recherche de solutions au conflit du Moyen-Orient, ce qui constitue la raison première de l'existence de cette Organisation.

Nous pensons qu'il est toujours possible d'améliorer les liens entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales de telle manière que, malgré certaines divergences entre les points de vue, l'esprit dans lequel ce mécanisme a été inclus dans la Charte des Nations Unies n'est pas perdu. À cet égard, il importe à nos yeux de ne pas oublier d'accorder la priorité, en matière de prévention des conflits, aux accords régionaux avec les organisations régionales et sous-régionales qui disposent d'un mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales et qui apparaissent comme des acteurs essentiels dans le règlement des conflits. Il ne fait aucun doute que l'OCI en fait partie.

Enfin, de notre point de vue national, et en tant que nation multiculturelle, nous considérons comme fort précieux le rôle pertinent que l'OCI joue en tant qu'organisation qui promeut le respect et le dialogue interculturel dans le cadre de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, qui combat l'intolérance religieuse. Sa contribution précieuse est conforme au respect des droits de l'homme, qui constitue une haute priorité dans notre propre politique extérieure.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de

votre présence ici aujourd'hui et de nous avoir réunis pour examiner ce sujet d'actualité. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de ses remarques pénétrantes.

Je me réjouis tout particulièrement de la présence parmi nous du Secrétaire général İhsanoğlu. Je salue son leadership de pionnier, y compris le programme d'action décennal qui a permis de moderniser les activités de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), afin de traiter non plus des questions essentiellement politiques et économiques mais aussi de celles concernant les droits de l'homme, les sciences et l'innovation. Je suis heureuse en outre de saluer le Secrétaire général élu, M. Madani, et de le féliciter de son élection.

Il est tout à fait naturel que l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique, les deux plus grandes organisations intergouvernementales au monde, se consultent régulièrement et travaillent de concert aussi souvent que possible. Les États-Unis apprécient les nombreuses contributions apportées par l'OCI sur des questions d'importance mondiale, et se félicitent d'avoir la possibilité d'examiner les perspectives d'une coopération encore plus approfondie. Je constate d'emblée que des membres de l'OCI figurent parmi les premiers pays fournisseurs de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies, et qu'ils jouent un rôle essentiel dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales dans de nombreuses zones de conflit.

L'OCI fournit également une aide humanitaire à l'Afghanistan, à la Somalie et à la région du Sahel, ainsi qu'à d'autres régions qui en ont un besoin urgent. Ce faisant, elle renforce le travail de nombreux organismes des Nations Unies et contribue à répondre aux préoccupations qui ont une place prioritaire à l'ordre du jour du Conseil. L'an dernier, consciente du rôle central que joue l'OCI en tant qu'organisation représentant plus de 1,5 milliard de personnes, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a signé un accord avec l'OCI visant à accroître la coopération sur des questions humanitaires comme la famine dans la Corne de l'Afrique. Pour faire face à des situations d'urgence, la coordination est essentielle, et un vaste réseau d'appui ne l'est pas moins. Nous espérons poursuivre la consolidation du partenariat entre l'USAID et l'OCI dans les années à venir.

Nous saluons par ailleurs la création par l'OCI d'une commission indépendante en matière de droits de l'homme, et l'attention que celle-ci porte au mariage

des enfants, aux questions relatives à la problématique hommes-femmes et à d'autres problèmes urgents en matière de droits de l'homme au sein des États membres de l'OCI. Dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité, nous avons exprimé notre satisfaction des efforts déployés par l'OCI pour promouvoir un plus profond sentiment de confiance et de coopération entre l'Afghanistan et ses voisins, les partenaires régionaux et les organisations internationales. Nous avons également exhorté les autorités maliennes à travailler en étroite collaboration avec l'OCI, ainsi qu'avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, en vue de renforcer la capacité de ce pays à disposer d'une médiation efficace. Pour ce qui est de la Somalie, nous félicitons l'OCI de son vif intérêt et de son appui indéfectible à la réconciliation et au relèvement.

Les États-Unis reconnaissent également que l'OCI représente désormais une voix ferme et respectée au sein des efforts collectifs de la communauté internationale visant à lutter contre l'extrémisme violent, qui est la cause de souffrances et de conflits sur tous les continents. Nous remercions tout particulièrement le Secrétaire général İhsanoğlu d'avoir fermement condamné les attaques perpétrées contre des minorités religieuses et dénoncé les actes de terrorisme. Je note que l'OCI a récemment co-organisé, avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, une réunion sur la mise en œuvre de la résolution 1624 (2005), qui vise à réprimer les actions qui alimentent la haine et incitent à la terreur.

Aucune question n'a autant préoccupé le Conseil au cours des dernières années que la crise qui fait actuellement rage en Syrie. Mon gouvernement se félicite de la déclaration conjointe de la Ligue arabe et de l'OCI, qui exprime leur appui à l'organisation d'une conférence « Genève II » et à la recherche d'une solution pacifique à la crise sur la base du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe). Cette déclaration s'inscrit dans le droit fil de la position même du Conseil, telle que reflétée dans la résolution 2118 (2013). Nous apprécions en outre la condamnation ferme et opportune faite par le Secrétaire général de l'attaque aux armes chimiques perpétrée en Syrie le 21 août. Des déclarations plus récentes ont approuvé le plan international visant à démanteler le programme syrien d'armes chimiques, et demandé que les personnes responsables de l'utilisation de ces armes répondent de leurs actes. Je tiens également à souligner la campagne que l'OCI mène constamment pour accroître les

contributions internationales visant à répondre aux immenses besoins humanitaires qui résultent de la guerre civile syrienne. Ces besoins augmentent à un rythme exponentiel, et mon gouvernement encourage chacun à intensifier sa contribution aux appels humanitaires de l'ONU.

S'agissant des efforts de paix au Moyen-Orient, je note qu'au Caire, en février, l'OCI a réaffirmé son appui à un règlement juste, pacifique et global du conflit israélo-arabe. Il est significatif que l'OCI et ses 57 membres aient adopté l'Initiative de paix arabe, pour qu'elle serve de base aux négociations au Moyen-Orient. L'appui du monde musulman à une paix globale et négociée peut s'avérer décisive pour l'aboutissement des pourparlers entre les parties. Pour nous, cet appui est le signe que tous dans la région et au-delà reconnaissent qu'ils ont intérêt à ce que les négociations avancent de façon constructive et aboutissent.

Pour terminer, je voudrais attirer l'attention sur le fait que la relation entre l'ONU et l'OCI est unique, non seulement en raison de la taille et de la portée de l'OCI, mais également parce que l'OCI est une organisation axée sur l'une des plus grandes religions du monde. Les États-Unis se félicitent de voir l'OCI jouer un rôle unique et de premier plan dans le monde musulman, et se réjouissent à la perspective de continuer à coopérer avec l'OCI et le Conseil de sécurité, le cas échéant, pour relever les défis liés à la paix et à la sécurité internationales.

M. Sul Kyung-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, M. Ekmeleddin İhsanoğlu, de leurs exposés édifiants. Je me félicite également de l'initiative qu'a prise l'Azerbaïdjan d'organiser la réunion d'aujourd'hui. La complexité croissante et le caractère multidimensionnel des conflits récents mettent en lumière la nécessité de renforcer et de mieux coordonner la coopération et les échanges entre le Conseil de sécurité et l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

De nombreux pays, du Maghreb au Levant, sont confrontés à de lourds défis liés à l'édification de leur nation après ce qu'on a appelé le Printemps arabe. À l'heure où de nombreux pays n'ont pas encore réussi à définir de nouveaux contrats sociaux, nous sommes préoccupés de constater que le fondamentalisme et l'extrémisme ont tendance à combler le vide découlant des troubles et des transitions politiques. Par conséquent, rétablir une

paix véritable et la stabilité dans le monde musulman est devenu un objectif fondamental dans le cadre de nos efforts en faveur de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et du développement dans le monde. Il ne fait aucun doute que la réalisation de cet objectif est dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. Par ailleurs, nous estimons que l'OCI est bien placée pour contribuer à la réalisation de cet objectif, en étroite coopération avec la communauté internationale. Dans le même ordre d'idées, nous estimons qu'il est judicieux de notre part de faire le bilan des progrès réalisés dans le cadre de la coopération entre les deux organisations et d'échanger des vues sur la voie à suivre.

Depuis que l'OCI a adopté sa nouvelle Charte, en 2008, elle a travaillé en étroite collaboration avec les Nations Unies pour rétablir la paix et la sécurité dans diverses régions du monde – notamment en Afghanistan, en Somalie et au Darfour. Nous saluons le Bureau des affaires humanitaires de l'OCI pour l'aide qu'il apporte aux populations qui ont besoin d'aide humanitaire en Somalie. La réunion du Groupe de contact international sur l'Afghanistan, tenue à Djedda en 2011, a souligné le rôle essentiel que l'OCI et ses États membres jouent dans le processus de transition visant à transformer l'Afghanistan en un pays stable, démocratique et prospère. S'agissant du Soudan, nous nous félicitons de l'appui fourni par les institutions financières de l'OCI pour aider ce pays à surmonter ses difficultés économiques.

La lutte contre le terrorisme est un autre domaine important dans lequel l'OCI contribue aux travaux de l'ONU. Tout en saluant les efforts conjoints consentis jusqu'à présent, nous espérons que la coopération étroite qui existe entre l'OCI et l'ONU sera renforcée davantage dans divers domaines. À cet égard, la réunion conjointe biennale entre les Secrétariats de l'ONU et de l'OCI est une excellente occasion d'améliorer la coordination et la coopération au niveau institutionnel. À cet égard, nous tenons à souligner l'utilité de la matrice des activités menées dans le cadre de la collaboration entre l'ONU et l'OCI, adoptée en mai 2012. Nous attendons avec intérêt le rapport sur des activités plus concrètes, qui sera présenté à la prochaine réunion générale, en 2014.

En définissant la voie à suivre pour renforcer la coopération entre l'ONU et l'OCI, il ne fait aucun doute que nous devons nous inspirer du Chapitre VIII de la Charte des Nations. Dans le même temps, je voudrais rappeler les recommandations formulées par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans ses

précédents rapports au titre du point de l'ordre du jour, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres ».

Premièrement, il convient de préciser davantage les rôles respectifs de l'ONU et de l'OCI s'agissant de la portée de leur coopération.

Deuxièmement, il faut promouvoir la coopération entre les deux organisations sur la base des lignes directrices établies lors des réunions précédentes de haut niveau du Conseil de sécurité. Il s'agit notamment de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil et de la nécessité pour l'ONU et ses organisations partenaires de faire preuve de cohérence et d'impartialité.

Troisièmement, il serait très utile que l'OCI apporte des précisions sur ses atouts particuliers, et pas seulement vis-à-vis de l'ONU, mais aussi par rapport à d'autres organisations régionales et sous-régionales. Par exemple, nous estimons que l'OCI pourrait jouer un rôle particulièrement utile dans la promotion du dialogue entre les civilisations. Comme le souligne le Programme d'action décennal de l'OCI, le dialogue des civilisations, fondé sur le respect mutuel, l'entente et l'égalité des peuples, est indispensable à la paix et à la sécurité dans le monde. Nous sommes convaincus que l'OCI peut apporter une précieuse contribution au maintien de la paix et de la sécurité internationales en mettant à profit ses points forts.

Pour terminer, je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Azerbaïdjan d'avoir préparé la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée (S/PRST/2013/16).

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue au Conseil de sécurité ce matin. Je voudrais également remercier la présidence azerbaïdjanaise d'avoir organisé cette séance d'information, qui arrive à point nommé, sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Secrétaire général de l'OCI, M. Ekmeleddin İhsanoğlu, de leurs contributions. Je note que l'an dernier, M. Ban Ki-moon a été le premier Secrétaire général de l'ONU à se rendre au siège de l'OCI. Sa présence au début du débat d'aujourd'hui illustre également sa détermination à établir une coopération étroite entre l'ONU et l'OCI.

Le Royaume-Uni est également résolu à renforcer davantage ses relations avec l'OCI. En 2011, c'est avec plaisir que nous avons nommé notre premier représentant spécial auprès de l'OCI. Nous nous félicitons de l'intensification du dialogue entre le Royaume-Uni et l'OCI durant le mandat de M. İhsanoğlu, notamment notre dialogue constructif sur la promotion de la liberté de religion ou de conviction et sur la lutte contre l'intolérance religieuse à travers le monde. Nous sommes déterminés à approfondir cette relation sur la base de l'accord-cadre bilatéral conclu entre le Royaume-Uni et l'OCI en 2012.

Ces réunions au cours desquelles le Conseil de sécurité échange des vues avec des organisations régionales ou autres sont une partie essentielle de notre travail. Elles permettent au Conseil de se tourner vers l'extérieur, d'être informé des points de vue importants d'autres organismes qui ne font pas partie du système des Nations Unies et d'examiner par quels voies et moyens nos efforts visant à renforcer la paix et la sécurité dans le monde peuvent se renforcer mutuellement. C'est dans cet esprit que je me félicite de la présente séance d'information.

L'OCI, qui compte 57 États membres répartis sur quatre continents, a une vision de choses qui pourrait nous être très utile. Sa Charte, qui souligne la détermination de ses États membres à contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales et à promouvoir les relations d'amitié et de bon voisinage, fait clairement écho aux buts et objectifs du Conseil de sécurité. L'OCI peut jouer un rôle important s'agissant de faire entendre la voix de ses membres sur des questions qui nous concernent tous, musulmans et non-musulmans. L'adoption du Programme d'action décennal de l'OCI en 2005 a donné une orientation claire à cette organisation. Par ailleurs, nous saluons l'engagement de l'OCI en faveur du maintien de la paix et du règlement de conflits.

Nous prenons également acte de la position importante adoptée par l'OCI s'agissant des défis auxquels se heurtent de nombreux pays à majorité musulmane en matière de paix et de sécurité internationales. En suspendant la Syrie de l'OCI en août 2012, c'est un message clair que le monde islamique a envoyé, selon lequel les actions de Bashar Al-Assad étaient inacceptables et ne seraient pas tolérées. En amont de la conférence de « Genève II », et alors que les pourparlers commencent entre l'opposition syrienne et le Gouvernement syrien, nous nous félicitons que

l'OCI se soit exprimée en faveur d'un règlement politique négocié. Le conflit syrien ne pourra être réglé qu'au moyen d'un dialogue politique. Si elle veut aider les millions de personnes qui souffrent de ce conflit, la communauté internationale doit s'astreindre à cet objectif.

Régler le conflit israélo-palestinien reste crucial pour la sécurité à long terme au Moyen-Orient. Nous nous félicitons du leadership affiché par les États-Unis sur cette question, ainsi que de la détermination des parties à intensifier les négociations dans les semaines à venir. Des choix difficiles devront être faits et des décisions audacieuses devront être prises par les deux parties. La communauté internationale a un rôle vital à jouer pour appuyer ces efforts visant à instaurer la paix durable que les peuples de la région requièrent et méritent.

Alors que son mandat touche à sa fin, nous rendons hommage au travail accompli par M. Ekmeleddin İhsanoğlu, Secrétaire général de l'OCI. Nous attendons avec intérêt de coopérer avec son successeur, M. Iyad Madani, lorsqu'il prendra ses fonctions en 2014. Nous sommes heureux de sa présence au Conseil aujourd'hui pour la présente séance d'information, et nous sommes convaincus que la coopération entre l'OCI et le Conseil de sécurité continuera de se resserrer pendant son mandat à venir.

Pour terminer, je me félicite de la déclaration présidentielle (S/PRST/2013/16) adoptée par le Conseil aujourd'hui. Cette déclaration prie le Secrétaire général d'intégrer, dans ses rapports réguliers sur la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et autres organisations, des recommandations sur les moyens d'améliorer la coopération entre l'ONU et l'OCI. Nous attendons avec intérêt de prendre connaissance de ses suggestions.

M. Menan (Togo) : Je voudrais à mon tour remercier la délégation azerbaïdjanaise, et vous en particulier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI), débat qui permet, pour la première fois, de faire l'analyse de la coopération entre ces deux institutions au niveau du Conseil de sécurité. Je remercie les Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OCI pour leurs présentations respectives. Je tiens en particulier à féliciter M. Ekmeleddin İhsanoğlu, dont le mandat arrive bientôt à terme, pour le rôle de premier plan qu'il a joué à la tête de l'OCI dans la promotion

des principes islamiques de solidarité, de tolérance et de modération. Nous félicitons également M. Iyad Madani pour son élection en qualité de Secrétaire général de l'OCI. Nous sommes confiants que, sous sa direction, l'organisation continuera d'apporter sa précieuse contribution à la construction d'un monde plus pacifique et prospère.

Le monde assiste aujourd'hui à des bouleversements politiques en Afrique et au Proche-Orient, bouleversements qui s'opèrent à l'intérieur ou autour du monde musulman et qui requièrent une collaboration accrue entre les organisations régionales et l'ONU, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le Togo se félicite de la part active prise par l'OCI, en tant que porte-voix du monde musulman, dans les efforts internationaux, notamment ceux des Nations Unies, pour résoudre ces crises et conflits. Nous pensons, particulièrement, à des initiatives comme la désignation d'un Envoyé spécial de l'OCI pour le Mali et le Sahel, la médiation de l'Organisation pour faciliter les négociations entre les mouvements armés du Darfour et le Soudan, son appui au processus de réconciliation inter-afghan, ainsi que ses efforts pour un règlement politique de la crise syrienne. Sur tous ces conflits, l'OCI s'est positionnée comme un partenaire stratégique de l'ONU dans la recherche de solutions et la prise en charge des questions d'ordre humanitaire.

Mon pays exhorte l'OIC à poursuivre ce rôle constructif en s'investissant davantage dans la prévention des conflits. Pour ce faire, il est essentiel que l'OCI resserre davantage les liens d'unité et de solidarité en son sein, afin de mettre fin aux rivalités entre certains de ses membres, rivalités préjudiciables à la recherche de solutions négociées de ces conflits. Dans cette optique, nous nous félicitons de la création, le 20 mars, d'une Unité de paix, de sécurité et de médiation au sein du Secrétariat général, à Djedda, et de la coopération étroite qu'elle a établie avec l'Unité d'appui à la médiation de l'ONU. Nous estimons que la création de cette unité ne manquera pas de renforcer le rôle et les capacités de l'OCI dans la médiation, comme outils de prévention et de règlement des conflits.

Par ailleurs, tout en saluant la création, en 2011, au sein de l'OCI, de la Commission permanente indépendante des droits de l'homme, le Togo voudrait inviter l'organisation à exhorter ses membres à mettre rapidement en œuvre son Programme d'action décennal, notamment le volet relatif à la bonne gouvernance et à la promotion des droits de l'homme dans le monde

musulman, et particulièrement les droits de la femme et de l'enfant. De telles mesures participeront à la réduction des facteurs de crises à l'intérieur du monde musulman et des États qui le composent.

La montée de l'intolérance et de la discrimination fondées sur les croyances et les convictions religieuses constitue aujourd'hui une menace sérieuse à la paix et la sécurité dans le monde. À cet égard, le Togo exhorte les Nations Unies et l'OCI, ainsi que toute la communauté internationale, à poursuivre, dans un esprit de consensus et non de confrontation, le travail engagé pour faire cohabiter les principes chers à nos États, qui sont la liberté d'expression et la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance basées sur la religion. Nous saluons particulièrement le travail qui est fait dans ce sens à travers le Processus d'Istanbul et le dialogue entre les religions au niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Par ailleurs, le développement, ces dernières années, dans les États membres de l'OCI, et les États africains en particulier, du phénomène du terrorisme, reste une source de grande préoccupation. Les groupes criminels qui menacent la stabilité de l'Afrique au nom de la religion élargissent leur zone d'opérations pour semer encore plus de terreur. À cet égard, il est urgent que la coopération dynamique qui existe entre l'ONU et l'OCI dans la lutte contre ce fléau soit davantage soutenue et renforcée afin de doter les États membres de l'OCI des capacités leur permettant de faire face à cette menace. Toutefois, il est important que la réponse à apporter à ce phénomène ne soit pas uniquement sécuritaire, mais qu'elle prenne également en compte la dimension du développement des zones touchées, et qu'elle soit associée aux principes de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme.

Les axes de la coopération à entreprendre ou à renforcer entre l'ONU et l'OCI sont nombreux, à la mesure des défis importants à la paix et à la sécurité internationales. L'une des priorités devrait être la facilitation d'un processus politique capable de mettre fin aux violences, notamment en Syrie. Nous exhortons les deux institutions à continuer d'interagir et de partager leurs expériences dans ce domaine. À cet égard, nous pensons que la mise en œuvre progressive de la matrice de travail adoptée à Genève en 2012 et recensant les domaines dans lesquels l'ONU et l'OCI entendent coopérer devrait constituer la démarche à privilégier et à consolider.

M. Araud (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'organisation du présent débat qui permet au Conseil d'examiner un sujet cher à mon pays, celui de la contribution des organisations régionales et sous-régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de l'état de droit. Je remercie le Secrétaire général pour son intervention.

Je me félicite que le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ait eu l'occasion de s'exprimer pour la première fois devant le Conseil. Je tiens à saluer son dynamisme, qui a permis de transformer profondément l'OIC. Nous nous réjouissons de travailler prochainement avec son successeur, M. Iyad Madani, que nous saluons et à qui nous souhaitons un plein succès dans l'exercice de ses futures fonctions.

La France a renforcé ses relations avec l'OCI. Nous avons nommé un envoyé spécial auprès de l'Organisation et nous tenons des consultations politiques régulières sur des sujets d'intérêt commun, tels que la crise syrienne, le processus de paix au Moyen-Orient, le Printemps arabe, le Mali et la lutte contre le terrorisme international. Nous avons également décidé d'approfondir nos échanges sur les droits de l'homme.

Nous nous félicitons de l'adoption par l'OCI d'un programme d'action décennal pour faire face aux défis du XXI^e siècle. Alors que le monde arabe et musulman est traversé par des crises majeures, le dialogue entre les Nations Unies et l'OCI sur des sujets tels que la prévention des conflits et la médiation, les droits de l'homme, l'aide humanitaire et les réfugiés, la lutte antiterroriste et le dialogue interculturel est essentiel. Il doit être renforcé.

Je soulignerai plusieurs aspects de la contribution de l'OCI à la réalisation des objectifs des Nations Unies.

Je voudrais tout d'abord saluer l'engagement courageux de l'Organisation de la coopération islamique dans le conflit syrien. Depuis le début de la tragédie syrienne, l'OCI n'a eu de cesse d'appeler le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour mettre un terme à l'effusion de sang. L'OCI a souligné la responsabilité première du Gouvernement syrien dans la poursuite de la violence, des meurtres et des tueries qui ont coûté la vie à des milliers de civils non armés, et elle a dénoncé les massacres perpétrés dans les villes et villages par les autorités syriennes. Face à l'intransigeance du régime syrien et sa volonté persistante d'une solution militaire à la crise, les dirigeants de l'OCI ont pris la décision

courageuse de suspendre l'adhésion de la Syrie à leur organisation en août 2012.

L'OCI a également tenu le Gouvernement syrien pour responsable des attaques chimiques contre le peuple syrien qui ont eu lieu le 21 août à Al-Ghouta dans la banlieue de Damas. Comme l'a indiqué M. İhsanoğlu, l'utilisation de telles armes en Syrie doit être considérée comme un crime de guerre et comme un crime contre l'humanité. Les auteurs de ce crime odieux doivent être traduits en justice. Sur la Syrie, nous partageons le même objectif : mettre fin au conflit par une solution politique qui permette au peuple syrien de réaliser ses aspirations à la justice et à la liberté.

Comme l'OCI, nous pensons aussi que le processus de paix au Proche-Orient est une question centrale. Nous espérons que les négociations entre les Palestiniens et les Israéliens permettront de parvenir à une solution négociée fondée sur la coexistence de deux États, Israël et Palestine, vivant dans la paix et la sécurité.

Nous apprécions par ailleurs les efforts de médiation menés par l'OCI, par le biais des bons offices de son Secrétaire général, en Somalie, où l'Organisation est un membre actif du Groupe de contact international, ou en Afghanistan. Je voudrais également saluer l'engagement des pays membres de l'OCI au service du maintien et de la consolidation de la paix à travers la contribution de forces militaires et de police pour les opérations de maintien de la paix.

Comme le Secrétaire général l'a souligné, l'OCI est aussi un partenaire important des Nations Unies dans le domaine humanitaire. Un mémorandum d'accord et un plan d'action ont été signés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'OCI en 2011. Les deux organisations ont collaboré étroitement en Somalie et aux Philippines et, plus récemment, en Syrie, où elles ont procédé à une évaluation conjointe des besoins humanitaires. En 2011 et 2012, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'OCI ont travaillé ensemble à la convocation d'une conférence ministérielle internationale sur les réfugiés dans le monde musulman.

Je voudrais saluer l'engagement de l'OCI dans la lutte contre le terrorisme. Comme l'a souligné à maintes reprises le Secrétaire général de l'OCI, rien ne saurait le justifier. Dans ce combat contre le terrorisme et l'extrémisme radical, nous savons que nous avons le

soutien des musulmans du monde entier qui condamnent tous ceux qui dénaturent ou manipulent leur religion.

L'OCI est aussi un interlocuteur central de l'initiative des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations. Nous nous félicitons que les Nations-Unies et l'OCI aient pris l'engagement de renforcer leur dialogue pour la promotion de la tolérance et de la paix. Il est essentiel de protéger et de promouvoir partout la liberté de religion ou de conviction et les droits des individus appartenant aux minorités religieuses.

En matière de droits de l'homme, nous espérons que la Commission permanente et indépendante pour les droits de l'homme que vient de mettre en place l'OCI contribuera efficacement à la protection et à la promotion des droits de toutes les personnes au sein des pays membres de l'OIC, dans le respect des principes universels des droits de l'homme.

Pour conclure, je soulignerai que le partenariat entre l'ONU et les organisations régionales est un sujet de grande actualité. La gravité et le nombre des conflits dans le monde exigent de faire appel à tous les moyens disponibles. Ce partenariat doit continuer à s'exercer conformément aux principes et aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, et sous l'égide du Conseil de sécurité. C'est ainsi que nous assurerons à la fois la cohérence de l'action internationale, la lisibilité de l'action des Nations Unies et le respect des valeurs de notre Organisation.

M. Liu Jieyi (Chine) (parle en chinois) : La Chine remercie l'Azerbaïdjan de son initiative d'organiser la réunion de haut niveau d'aujourd'hui sur le renforcement du partenariat synergique entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères, M. Mammadyarov, qui préside la présente séance. Je remercie le Secrétaire général Ban Ki-moon, le Secrétaire général de l'OCI, M. Ekmelddin İhsanoğlu, et le Secrétaire général de l'OCI nouvellement élu, M. Iyad Madani, de leur présence. La Chine a suivi attentivement les exposés présentés par les Secrétaires généraux Ban Ki-moon et Ekmelddin İhsanoğlu.

La Chine se félicite de la déclaration présidentielle qui vient d'être adoptée par le Conseil (S/PRST/2013/16).

L'Organisation des Nations Unies est au cœur de notre système de sécurité collective, et le Conseil de sécurité assume la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Parallèlement,

diverses organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle encore plus important dans le maintien de la paix et de la sécurité régionales et dans la promotion du développement, et sont donc devenues un appoint utile de l'ONU.

Aujourd'hui, les menaces et défis internationaux et régionaux se multiplient et les intérêts de sécurité nationale des pays s'enchevêtrent. Le renforcement de la coopération entre l'ONU et les différentes organisations régionales et sous-régionales est propice à la promotion du multilatéralisme, à la consolidation et au renforcement des mécanismes internationaux de sécurité collective et de l'action que nous menons conjointement aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Chine salue l'important rôle joué par l'OCI dans la promotion de l'unité et de la coopération dans le monde islamique et du dialogue entre les différentes civilisations. La Chine appuie les efforts visant à approfondir encore davantage la coopération entre l'ONU et le Conseil d'une part, et l'OCI de l'autre, dans le cadre de l'action que nous menons conjointement aux fins de la promotion de la paix et du développement économique dans le monde.

Je tiens à souligner les trois points suivants. Premièrement, la coopération entre l'ONU et l'OCI doit être guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les règles fondamentales régissant les relations internationales. Les buts et principes énoncés dans la Charte constituent la pierre angulaire des relations internationales contemporaines. La Charte est le document qui gouverne la coopération entre l'ONU et les organisations régionales. Cette coopération doit être basée sur des principes fondamentaux, tels que ceux énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment l'égalité souveraine et le règlement pacifique des différends. Cela doit être conçu de façon à renforcer la coordination dans le cadre d'une action unifiée aux fins du règlement des situations de crises régionales par les bons offices et la médiation, et du maintien de la paix, de la sécurité, de la stabilité internationales et régionales et du développement.

Deuxièmement, il faut, dans le cadre de la coopération entre l'ONU et l'OCI, prêter attention à la coordination générale en tenant compte des avantages relatifs. En raison de ses atouts en termes de religion, d'histoire et de culture, l'OCI est la mieux indiquée pour traiter des questions liées à l'islam. Ces dernières années, l'OCI a joué, de l'aveu de la communauté internationale, un rôle important en concourant au

règlement des conflits régionaux et en renforçant la reconstruction postconflit. La coopération entre toutes les organisations doit être fondée sur la coordination et les avantages comparatifs afin que leurs efforts soient complémentaires et qu'il soit possible de bâtir des synergies.

Troisièmement, la coopération peut prendre diverses formes tout en étant axée sur l'obtention de résultats. En mai 2012, le Secrétariat et l'OCI sont parvenus à un consensus important s'agissant de renforcer la coopération en matière de prévention des conflits, de médiation, d'aide humanitaire et de dialogues interculturels. En mai, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'OCI ont organisé un séminaire à Djedda, en Arabie saoudite, sur la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, qui a donné des résultats encourageants.

Cette interaction a renforcé la coopération et les échanges entre l'ONU et l'OCI dans les domaines d'intérêt mutuel, et ce tout en accumulant des expériences utiles pour la coopération future. Tout en s'adaptant à l'évolution des situations et des besoins réels, les deux parties auraient intérêt à continuer d'élargir leur coordination et d'étudier les possibilités dans ce domaine, ainsi qu'à enrichir leurs moyens de coopération afin d'obtenir de meilleurs résultats.

La Chine attache la plus haute importance au rôle unique que joue l'OCI, et elle appuie les efforts constants et positifs que déploie cette dernière en vue de maintenir la paix et la sécurité régionales et de promouvoir le développement commun. Au fil du temps, la Chine a activement développé des relations amicales et coopératives avec les pays islamiques, et elle a créé des partenariats politiques de soutien mutuel, des partenariats économiques mutuellement bénéfiques et des partenariats humanistes fondés sur les échanges et la coopération.

La Chine est prête à s'associer à la communauté internationale pour continuer de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et l'OCI et œuvrer en commun à l'édification d'un monde harmonieux à l'enseigne d'une paix durable et d'une prospérité commune.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Ministre, nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue dans cette salle en tant que Président du Conseil, et nous rendons hommage à votre contribution personnelle à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil.

Nous remercions la délégation azerbaïdjanaise d'avoir convoqué aujourd'hui cette importante séance sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation de la coopération islamique (OCI). Nous avons écouté attentivement la déclaration du Secrétaire général de l'OCI, M. Ekmeleddin İhsanoğlu, dans laquelle il a souligné les efforts entrepris par l'OCI concernant de nombreuses questions qui figurent également à l'ordre du jour de l'ONU et, fait non moins important, indiqué qu'elle s'efforce de traiter ces questions dans le même sens.

Actuellement, les problèmes relatifs au maintien de la paix et de la sécurité internationales font qu'il est de plus en plus nécessaire que la communauté internationale se tourne vers les instances régionales et sous-régionales. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies stipule que le Conseil doit déployer tous les efforts possibles pour développer le règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen d'accords régionaux.

Dans le même temps, nous notons qu'outre le fait que la proximité géographique est un facteur unifiant efficace, dans de nombreux cas, une histoire culturelle commune remplit la même fonction. L'Organisation de la coopération islamique rassemble des pays dont les peuples observent des valeurs spirituelles et morales communes. Un tel facteur unifiant peut et doit jouer un rôle crucial dans le règlement des nombreux problèmes complexes auxquels est confrontée la communauté mondiale. Cela s'applique avant tout à la prévention des conflits, à la médiation et au règlement politique et diplomatique des différends, domaines dans lesquels il est fort nécessaire de mobiliser le potentiel de l'OCI.

Aujourd'hui, le monde arabe vit une période de troubles, qui se traduisent souvent par des conflits sanglants dissimulant de profondes divergences de valeurs. Empêcher les pays de sombrer dans l'abîme des luttes sectaires ne relève pas uniquement de la responsabilité du Conseil; c'est aussi une tâche commune dans laquelle l'OCI, parallèlement aux organisations régionales et sous-régionales, est destinée à jouer un rôle irremplaçable.

De différentes manières, la conjugaison des efforts en matière de lutte contre le terrorisme permettra de mesurer le courage du Conseil de sécurité et de l'OCI. Malheureusement, ce fléau mondial est souvent et prosaïquement associé dans les esprits à l'extrémisme islamique. Nous sommes convaincus que les actes de terrorisme, où qu'ils soient commis,

quels qu'en soient les motifs et les auteurs, doivent être condamnés de manière inconditionnelle. Toute forme d'appui à ces activités criminelles doit se heurter à une résistance résolue. Compte tenu des menaces croissantes que pose le terrorisme, en particulier la violence sectaire et ethnique, nous devons déployer des efforts particulièrement énergiques pour lutter contre la fréquence croissante des calomnies visant une religion particulière.

Dans ce contexte troublé, il est plus important que jamais de promouvoir les idées de paix, de tolérance et de non-violence; le dialogue entre civilisations, cultures et religions; et les valeurs morales universelles afin de défendre l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Tout ceci doit compléter harmonieusement les principes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies, notamment la non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de l'intégrité territoriale des États et l'inadmissibilité de la menace ou de l'emploi de la force.

Les relations qu'entretient la Russie avec l'OCI sont fondées sur le dialogue et le respect mutuel, et elles durent depuis deux décennies. Je manquerais à mon devoir si je ne rappelais pas qu'en 1993, j'ai eu le plaisir d'être le premier représentant du Gouvernement russe, en ma qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères, à me rendre au siège de l'OCI.

Notre pays, qui compte 20 millions de musulmans, est un observateur auprès de l'OCI, et il ne cesse de développer sa coopération avec les pays membres de cette organisation. Au début du présent mois, le Secrétaire général de l'OCI s'est rendu à Moscou, où un accord-cadre de coopération a été signé entre le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et le secrétariat de l'OCI. Ce document important est la principale feuille de route en vue de coopérer étroitement en ce qui concerne l'ensemble des questions d'intérêt commun. M. İhsanoğlu a également participé au sommet économique entre la Russie et l'OCI organisé à Kazan.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que la déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui sur la coopération entre l'ONU et l'OCI (S/PRST/2013/16) favorisera le renforcement et le développement de la coopération entre ces deux organisations et permettra de mettre en place des mesures pratiques complémentaires d'intérêt commun.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 20.